



LA POSTE

N° 740

*Document obligatoire. Joindre une fiche descriptive du lieu d'implantation.

DEMANDE DE RACCORDEMENT D'UN IMMEUBLE COLLECTIF au réseau de distribution du courrier*

Demande à renvoyer par courrier ou par courriel à M. ou Mme

LA POSTE Adresse :

Courriel : @ Tél : 36 31

A. IDENTIFICATION DU POINT DE DISTRIBUTION À DESSERVIR

Une adresse bien présentée = courrier mieux distribué

Adresse :

L1 : Identité du destinataire :

L2 : N° appartement ou boîte aux lettres - Etage - Couloir - Escalier :

L3 : Entrée - Bâtiment - Immeuble - Résidence :

L4 : Rue - Avenue - Hameau :

L5 : Poste restante - BP - Lieu dit :

L6 : Code postal et Localité :

Vous devez obligatoirement vous mettre en contact avec la mairie de la commune pour avoir connaissance de votre adresse exacte.

B. IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Propriétaire

Promoteur

Office HLM

Syndic et Gérant

Autre cas (à préciser) (1)

Nom du demandeur :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel : @

C. PROJET D'INSTALLATION DE BOÎTES AUX LETTRES NORMALISÉES

RÉNOVATION D'UNE ANCIENNE INSTALLATION (1) :

OUI

NON

INSTALLATION NOUVELLE CONCERNANT UN IMMEUBLE NEUF OU RÉNOVÉ

Permis de construire n° :

demandé le : à

Type d'installation (1) :

Extérieur en limite de propriété

Intérieur

Local postal

Accès aux boîtes aux lettres (1) : Libre

Electroserrure type passeT ou équivalent

Système VIGIK

Autre

Nombre de boîtes aux lettres normalisées

Nombre de batteries

Nombre de portes collectives

Nombre de serrures à fournir

—nécessitant—

Je demande que la desserte postale de cet immeuble soit assurée :

Dès que possible

À la fin d'achèvement des travaux d'installation des batteries en date du :

À le Signature du demandeur :

D. RÉSERVÉ À LA POSTE : CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION

La batterie de boîtes aux lettres installée à l'adresse indiquée au tableau A :

- est conforme (1)

à la norme AFNOR NF D 27404 (pour les installations intérieures) ou NF D 27405 (pour les installations extérieures)

et conditions générales de vente courrier colis de La Poste

- n'est pas conforme (1)

- cette batterie peut être desservie à compter du : (1)

- motif du refus de l'installation : (2)

Boîte non normalisée

Emplacement non conforme

Niveau d'accessibilité

Autres

Date SAISIE validant la mise en service de l'installation par l'établissement distributeur :

à, le

Visa

Fiche à conserver par l'établissement dans le dossier Raccordement Postal

(1) Rayer les mentions inutiles. (2) Cocher la case concernée.

Les données à caractère personnel collectées par La Poste dans le présent formulaire sont nécessaires pour la mise en œuvre de la distribution postale et font l'objet d'un traitement informatique.

Les réponses aux questions posées dans le formulaire sont indispensables à la réalisation de la finalité du traitement. A défaut, La Poste ne sera pas à même de mettre en œuvre correctement la distribution du courrier.

Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès d'un bureau de poste ou d'un centre courrier de La Poste.

INSTALLATIONS DE BOÎTES AUX LETTRES POUR IMMEUBLES COLLECTIFS: RÉSUMÉ DES NORMES

N° 740

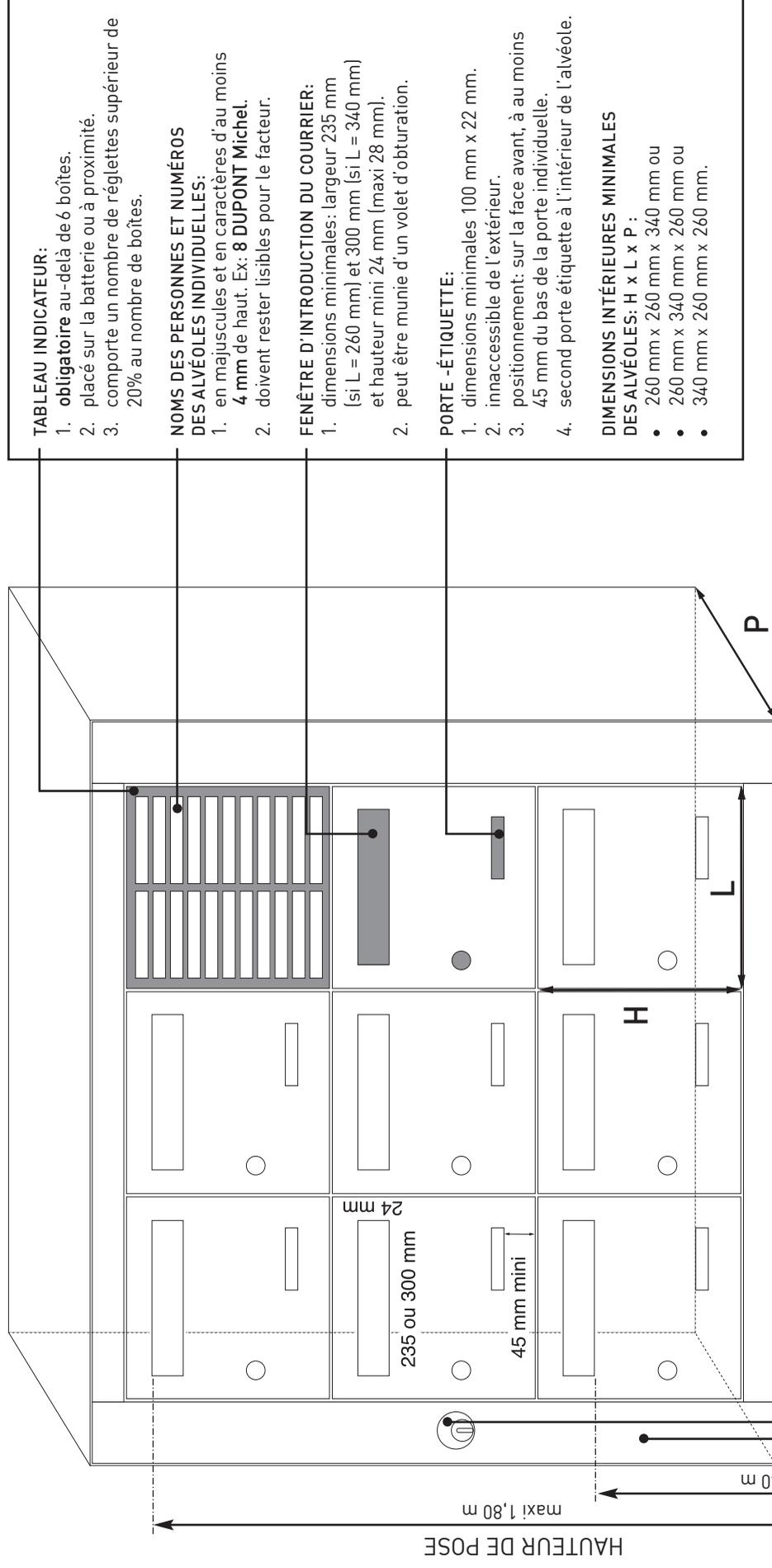


TABLEAU INDICATEUR:

- obligatoire au-delà de 6 boîtes.
- placé sur la batterie ou à proximité.
- comporte un nombre de réglottes supérieur de 20% au nombre de boîtes.

NOMS DES PERSONNES ET NUMÉROS DES ALVÉOLES INDIVIDUELLES:

- en majuscules et en caractères d'au moins 4 mm de haut. Ex: **8 DUPONT Michel**.
- doivent rester lisibles pour le facteur.

FENÊTRE D'INTRODUCTION DU COURRIER:

- dimensions minimales: largeur 235 mm (si L = 260 mm) et 300 mm (si L = 340 mm) et hauteur mini 24 mm (maxi 28 mm).
- peut être munie d'un volet d'obturation.

PORTE - ÉTIQUETTE:

- dimensions minimales 100 mm x 22 mm.
- inaccessible de l'extérieur.
- positionnement: sur la face avant, à au moins 45 mm du bas de la porte individuelle.
- second porte étiquette à l'intérieur de l'alvéole.

DIMENSIONS INTÉRIEURES MINIMALES DES ALVÉOLES: H x L x P :

- 260 mm x 260 mm x 340 mm ou
- 260 mm x 340 mm x 260 mm ou
- 340 mm x 260 mm x 260 mm.

La pose de la serrure de la porte collective est effectuée par LA POSTE

Au-delà de 4 boîtes, **porte collective obligatoire** (porte collective = tout système permettant l'accès et l'obturation simultanée de toutes les alvéoles)

SOL

RAPPEL IMPORTANT : Faute de présentation de ce document, aucune distribution ne pourra être réalisée. Si les emplacements ne sont pas conformes aux CGY courrier colis et non sécurisés, La Poste pourra demander une modification d'emplacement. Et ne pas oublier de prévenir le « Service Consommateurs, 3631 » dès la mise en place des BAL pour obtenir la pose de la serrure de la porte collective.

Dans le cadre de la loi 2005 pour l'égalité des droits des personnes handicapées, 30% des boîtes aux lettres normalisées doivent se situer entre 0,90 m et 1,30 m.

RAPPEL : Les boîtes aux normes AFNOR NF D 27 404 (installations intérieures) et NF D 27 405 (installations extérieures) sont obligatoires pour toutes les constructions postérieures au 12 juillet 1979. Pour les constructions antérieures au 12 juillet 1979, il est fortement recommandé d'installer ces normes de boîtes aux lettres. Si pour des raisons de place il n'est pas possible de les installer, les normes NF D 27 407 (installations intérieures) et NF D 27 408 (installations extérieures) sont préconisées par La Poste. Ces boîtes ont une profondeur réduite (130 x 260 x 340, la plus petite dimension étant la profondeur).